

PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE
Budget principal des dépenses 2019-2020

Comité sénatorial permanent des finances nationales

QUARANTIÈME RAPPORT

Président :

L'honorable Percy Mockler

Vice-présidents :

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable André Pratte

Juin 2019

ORDRE DE RENVOI

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, à l'exception du crédit 1 de la Bibliothèque du Parlement;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à siéger, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

11 avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI	1
RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION.....	5
1 ÉLECTIONS CANADA	7
2 COMMISSION AUX DÉBATS DES CHEFS	9
3 IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA	11
4 COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA	14
5 AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA	16
6 AFFAIRES MONDIALES CANADA	18
7 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA.....	21
8 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA	23
9 AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	25
10 SANTÉ CANADA	27
11 SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA	30
12 INFRASTRUCTURE CANADA	33
13 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT	35
14 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA	37
15 BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ.....	39
16 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.....	41
17 INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA	43
ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ	45

RÉSUMÉ

Budget principal des dépenses 2019-2020

Dans le cadre de son rôle de surveillance des dépenses du gouvernement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a examiné le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, qui a été déposé au Sénat et a été renvoyé au comité pour étude le 11 avril 2019. Par le truchement du budget principal des dépenses, il est demandé au Parlement d'approuver des dépenses budgétaires votées de 126 milliards de dollars et des dépenses législatives prévues de 174 milliards de dollars, pour un total de 300 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Afin d'examiner le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, le comité a tenu 5 réunions et posé des questions à des représentants de 17 organisations fédérales, ainsi qu'à la présidente du Conseil du Trésor; ces organisations demandent des crédits budgétaires votés totalisant environ 71 milliards de dollars, soit 57 % du total des crédits votés demandés.

Parmi les observations formulées par le comité en réponse aux enjeux soulevés pendant les réunions, mentionnons les suivantes :

1. Puisque les élections générales fédérales de 2019 arrivent à grands pas, Élections Canada doit s'assurer de mettre en place les outils nécessaires pour offrir aux Canadiens, en temps opportun, des renseignements exacts et accessibles sur la procédure de vote. Élections Canada devrait aussi surveiller les mesures que prennent les partis politiques, les groupes d'intérêt tiers et les particuliers pour respecter les exigences de la *Loi électorale du Canada* et en faire rapport rapidement.
2. La Commission des débats des chefs doit s'assurer que les débats qui auront lieu en vue des élections générales fédérales de 2019 sont organisés de manière non partisane, que le processus décisionnel entourant la sélection des chefs de parti est clair et transparent, et que les débats sont accessibles pour le plus grand nombre de Canadiens possible.
3. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada doit faire preuve de clarté sur le plan financier envers les provinces et les municipalités en précisant les coûts liés au logement des demandeurs d'asile qu'il partagera avec elles.
4. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada devrait explorer les possibles gains d'efficacité et des approches novatrices en vue d'accroître sa capacité de traitement des demandes d'asile.
5. L'Agence des services frontaliers du Canada doit accroître ses efforts de modernisation pour veiller à la circulation sûre et efficace des marchandises et des personnes à **tous** les points d'entrée, notamment aux postes frontaliers mal desservis situés dans le Nord et en milieu rural.
6. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la stabilité, la gouvernance et la résilience à long terme au Moyen-Orient, Affaires mondiales Canada devrait s'efforcer d'appuyer les organismes et les groupes de la société civile locaux et de favoriser leur développement.

7. Emploi et Développement social Canada doit s'assurer que son Programme de stages pratiques pour étudiants offre des retombées pour l'emploi à long terme aux étudiants de niveau postsecondaire.
8. Pour veiller à la mise en œuvre efficace du système national de crédits compensatoires du carbone, Environnement et Changement climatique Canada devrait, dès que possible, élaborer son système de suivi de l'information sur le carbone.
9. L'Agence canadienne d'évaluation d'impact devrait s'assurer d'avoir la capacité et les outils nécessaires pour s'acquitter des exigences associées à son mandat élargi, en exerçant ses activités de façon indépendante et transparente, si le projet de loi C-69 est adopté.
10. Santé Canada doit s'assurer que sa réponse à la crise des opioïdes donne lieu à une réduction importante du nombre de personnes qui ont une dépendance aux opioïdes ainsi que du nombre de décès par surdose.
11. Même si Services aux Autochtones Canada a investi des fonds supplémentaires dans l'éducation des Autochtones, il doit fournir des ressources suffisantes pour éliminer l'écart important en matière d'éducation entre les étudiants autochtones et les étudiants non autochtones.
12. Les trois ordres d'administration publique doivent améliorer leur collaboration pour accélérer la distribution des fonds destinés à l'infrastructure.
13. La Société canadienne d'hypothèques et de logement devrait suivre de près la mise en œuvre de l'Incitatif à l'achat d'une première propriété pour veiller à ce qu'il ne donne pas lieu à une augmentation du prix des propriétés dans certains marchés et n'incite pas les acheteurs à prendre des risques excessifs.
14. Avant de poursuivre son initiative de réforme des budgets des dépenses au cours de la prochaine législature, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait consulter les parlementaires afin de déterminer comment mettre en œuvre cette initiative de manière à permettre une meilleure surveillance parlementaire.
15. Par souci de clarté, le Bureau du Conseil privé devrait énoncer les objectifs et les cibles de la Politique jeunesse, laquelle a été dévoilée en mai 2019.
16. Afin que les parlementaires puissent suivre l'état d'avancement des projets d'immobilisations et la mise en œuvre de la politique de défense intitulée *Protection, Sécurité, Engagement*, le ministère de la Défense nationale devrait présenter chaque année les dépenses prévues et réelles pour chacun de ses projets d'immobilisations majeurs.
17. Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et les autres ordres de gouvernement pour veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à Internet haute vitesse, à un prix abordable.

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales (notre comité) joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens et des Canadiennes, dans l'examen des plans de dépenses du gouvernement fédéral exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Il étudie et présente des rapports sur les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables, si elles tiennent compte de l'optimisation des ressources, si elles permettent l'atteinte des objectifs du gouvernement et si elles permettent aux parlementaires de faire un suivi des sommes dépensées.

Le *Budget principal des dépenses 2019-2020* a été déposé au Sénat et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales aux fins d'étude le 11 avril 2019. Le budget principal des dépenses fournit des renseignements à l'appui de la demande du gouvernement fédéral, qui veut que le Parlement approuve des dépenses visant à offrir des programmes et des services pendant l'exercice 2019-2020. Le budget principal des dépenses comprend les montants déjà indiqués dans le *Budget provisoire des dépenses 2019-2020* (ils ne s'y ajoutent donc pas).

Comme l'indique le tableau 1, le total des dépenses budgétaires votées énoncées dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020* est de 126 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Les dépenses budgétaires législatives prévues devraient quant à elles augmenter de 7 %. Dans l'ensemble, les dépenses budgétaires totales augmentent de 9 %.

Tableau 1 – Budget principal des dépenses, 2018-2019 et 2019-2020 (en milliards)

	2018-2019	2019-2020	Variation (%)
Dépenses budgétaires			
Votées	112,87 \$	125,61 \$	11,3 \$
Législatives	163,10 \$	174,03 \$	6,7 \$
Total	275,97 \$	299,64 \$	8,6 \$
Dépenses non budgétaires			
Votées	0,06 \$	0,06 \$	0,0 \$
Législatives	0,54 \$	2,10 \$	288,9 \$
Total	0,60 \$	2,15 \$	258,3 \$

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget principal des dépenses 2019-2020*, 2019.

Pour examiner le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, notre comité a tenu 5 réunions et posé des questions à des représentants de 17 organisations fédérales ainsi qu'à la présidente du Conseil du Trésor; ces organisations demandent des crédits votés totalisant environ 71 milliards de dollars, ce qui correspond à 57 % du montant total des crédits votés demandés dans le budget principal des dépenses.

Le présent rapport expose les aspects qui ont été abordés pendant l'étude du budget principal des dépenses et présente nos observations sur les principaux enjeux auxquels chaque organisation doit faire face.

D'autres renseignements sur les réunions figurent dans les témoignages ainsi que dans les enregistrements vidéo et audio, qui peuvent être consultés à partir du [site Web](#) du comité.

1 ÉLECTIONS CANADA

Élections Canada est l'organisme indépendant et non partisan responsable de la conduite des élections générales et partielles ainsi que des référendums fédéraux¹. Cet organisme administre également le régime de financement politique prévu dans la *Loi électorale du Canada*, surveille l'application de la législation électorale et mène des campagnes d'information auprès du public.

Observations du comité

Élections Canada s'occupe de la gestion des élections générales fédérales qui auront lieu en 2019 et dont le coût est estimé à 500 millions de dollars.

Élections Canada doit veiller à ce que les Canadiens disposent, en temps opportun, de renseignements exacts et accessibles sur la procédure de vote. L'organisme doit aussi surveiller les mesures que prennent les partis politiques, les groupes d'intérêt tiers et les particuliers pour respecter les exigences de la *Loi électorale du Canada* et en faire rapport rapidement.

1.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, Élections Canada demande des crédits budgétaires votés totalisant 39 217 905 \$. Il s'agit d'une augmentation de 27 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Élections Canada prévoit des dépenses législatives de 454 017 871 \$.

Élections Canada ne dispose d'aucun crédit voté associé à des mesures annoncées dans le budget de 2019.

1.2 Dépenses relatives aux élections générales

Selon les représentants d'Élections Canada, l'organisme estime qu'il consacrera environ 500 millions de dollars aux 43^e élections générales fédérales. De cette somme, environ 400 millions de dollars seront dépensés au cours de l'exercice 2019-2020.

Le projet de loi C-76, *Loi sur la modernisation des élections*, qui a reçu la sanction royale le 13 décembre 2018, a apporté plusieurs modifications au processus électoral. Élections Canada estime que la *Loi sur la modernisation des élections* donnera lieu à une augmentation des coûts de 21 millions de dollars pour les élections générales, principalement en raison de la prolongation des heures d'ouverture des bureaux de vote par anticipation.

1.3 Conformité

Le commissaire aux élections fédérales est chargé de veiller à l'observation et au contrôle d'application de la *Loi électorale du Canada*. Les représentants d'Élections Canada ont déclaré au comité que le

¹ Le nom employé dans le budget des dépenses est le Bureau du directeur général des élections.

commissaire peut mener des enquêtes sur de possibles dons politiques illégaux. Ils ont mentionné qu'il revient au commissaire de décider s'il conclura une transaction ou intentera des poursuites, selon la gravité de l'infraction et s'il y a assez de preuves pour intenter une poursuite. À la suite de l'adoption de la *Loi sur la modernisation des élections*, le commissaire a maintenant le pouvoir de contraindre des personnes à témoigner, ce qui devrait faciliter les enquêtes à venir.

Les représentants ont également mentionné qu'Élections Canada effectue des audits horizontaux des dons politiques pour veiller au respect des limites de dons et s'assurer que les fonds sont remboursés en cas de non-respect.

1.4 Intégrité des élections

Les événements survenus récemment dans d'autres pays ont suscité des préoccupations relatives à l'intégrité des élections. Les représentants ont indiqué que des investissements ont été faits pour mettre à niveau et protéger l'infrastructure des technologies de l'information ainsi que les bases de données d'Élections Canada. Ils ont ajouté qu'une formation sur la sécurité a été offerte à tous les membres du personnel et que l'organisme travaille en étroite collaboration avec les organismes canadiens responsables de la sécurité nationale.

Il incombe également à Élections Canada de veiller à ce que les Canadiens soient renseignés sur la procédure de vote. L'organisme a mis sur pied une équipe responsable de la surveillance des médias sociaux et d'autres sources afin de veiller à ce que les électeurs disposent de renseignements exacts, et de corriger les renseignements qui sont inexacts. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation sera lancée afin d'inciter les gens à vérifier leurs sources d'information.

Les représentants ont déclaré qu'Élections Canada a identifié de façon proactive certains groupes qui pourraient chercher à participer aux élections en tant que tiers et leur a rappelé les règles qui régissent leur participation.

1.5 Participation aux élections

Élections Canada encourage la participation aux élections. Les représentants ont déclaré au comité que des agents des relations communautaires sont présents dans chaque circonscription et que ces derniers font de la sensibilisation auprès des Canadiens vulnérables, des aînés et des sans-abri, selon la composition de la circonscription.

Élections Canada a élaboré des stratégies pour cibler les jeunes Canadiens; par exemple, des bureaux de vote ont été mis en place dans 117 établissements d'enseignement postsecondaire. L'organisme produira également des documents d'information sur les élections dans 38 langues, y compris les langues autochtones.

2 COMMISSION DES DÉBATS DES CHEFS

La Commission des débats des chefs (CDC) a pour mandat d'organiser, pendant les campagnes électorales fédérales, deux débats – un dans chacune des langues officielles – entre les chefs des partis politiques.

Observations du comité

La CDC doit s'assurer que les débats qui auront lieu en vue des élections générales fédérales de 2019 sont organisés de manière non partisane, que son processus décisionnel entourant la sélection des chefs de parti est clair et transparent, et que les débats sont accessibles pour le plus grand nombre de Canadiens possible.

2.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, la CDC demande des crédits budgétaires votés totalisant 4 520 775 \$. La CDC prévoit des dépenses législatives de 108 924 \$.

La CDC ne dispose d'aucun crédit voté associé à des mesures annoncées dans le budget de 2019.

Le présent exercice marque la première année complète d'activités de la CDC.

2.2 Production et accessibilité des débats

Les représentants de la CDC ont indiqué au comité que la Commission compte six employés à temps plein. La CDC lancera bientôt un appel de propositions pour trouver un producteur pour les débats, qui sera responsable de la production et du déroulement des débats.

L'un des éléments centraux du mandat de la CDC est de veiller à ce que les débats soient accessibles pour le plus grand nombre de Canadiens possible. Les représentants ont mentionné que la CDC a l'intention de diffuser les débats sur diverses plateformes, y compris à la radio et sur Internet. Elle rendra les débats accessibles aux personnes qui ont une incapacité en ayant recours au sous-titrage et à l'interprétation gestuelle. Les débats seront également présentés en plusieurs langues, y compris en langues autochtones, grâce à l'interprétation simultanée.

La CDC mènera des activités de rayonnement auprès de la population pour la sensibiliser au sujet des débats et accroître sa compréhension de ceux-ci.

2.3 Participation aux débats des chefs

La ministre des Institutions démocratiques a établi des critères pour la participation des chefs de parti aux débats. Leur parti doit respecter deux des critères suivants :

1. le parti doit compter un représentant élu à la Chambre des communes, qui a été élu en tant que député du parti;

2. le parti a l'intention de présenter des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions lors des élections générales;
3. les candidats du parti ont obtenu au moins 4 % des voix lors des plus récentes élections générales, ou le commissaire aux débats estime que les candidats du parti ont une chance réelle d'être élus lors des élections générales.

Les représentants ont informé le comité que plusieurs outils ont été élaborés pour aider le commissaire à prendre une décision en ce qui concerne le troisième critère, notamment la consultation de spécialistes qui compilent les résultats du scrutin.

2.4 Rapports

La CDC doit présenter au Parlement un rapport sur les débats d'ici le 31 mars 2020. Les représentants ont indiqué que l'organisme s'affaire à élaborer une stratégie de recherche afin de mesurer l'impact des débats.

3 IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) effectue les vérifications requises et approuve l'admission des immigrants, des étudiants étrangers, des visiteurs et des travailleurs temporaires; réinstalle les réfugiés; gère les services d'aide à l'établissement et à l'intégration des nouveaux arrivants; et octroie la citoyenneté².

Observations du comité

IRCC a élaboré le Programme d'aide au logement provisoire pour partager les coûts liés au logement que les provinces et les municipalités doivent engager en raison de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile.

Toutefois, IRCC doit faire preuve de clarté sur le plan financier envers les provinces et les municipalités en précisant les coûts liés au logement qu'il partagera avec elles.

3.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IRCC demande des crédits budgétaires votés totalisant 2 934 232 214 \$, soit une augmentation de 33 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. IRCC prévoit des dépenses législatives de 253 414 664 \$.

IRCC dispose de cinq crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 160 430 000 \$ pour accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada;
- 18 000 000 \$ pour améliorer le service à la clientèle aux fins de l'immigration;
- 24 384 000 \$ pour aider les voyageurs à visiter le Canada;
- 11 250 000 \$ pour protéger les personnes contre les consultants en immigration sans scrupule;
- 125 120 000 \$ pour fournir des soins de santé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

3.2 Migrations irrégulières

IRCC traite les demandes d'asile en partenariat avec les autres ministères compétents et gère un programme de soins de santé provisoires pour les demandeurs d'asile. Dans le budget de 2019, il est proposé d'accorder 1,18 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 55 millions de dollars par année par la suite, et de répartir ces sommes entre les ministères compétents afin d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie en matière de protection frontalière. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IRCC demande 160 millions de dollars pour cette mesure budgétaire.

En outre, dans le budget de 2019, il est proposé d'accorder 283 millions de dollars sur deux ans pour le programme de soins de santé provisoires. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IRCC demande 125 millions de dollars pour cette mesure budgétaire. En outre, le *Budget principal des*

² Le nom utilisé dans le budget des dépenses est le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

dépenses 2019-2020 comprend une subvention de 324 millions de dollars pour offrir un soutien financier aux provinces et aux municipalités afin de les aider à atténuer les pressions temporaires relatives au logement, qui découlent du nombre de plus en plus élevé de demandeurs d'asile qui entrent au Canada.

Les représentants d'IRCC ont expliqué que le financement destiné à la Stratégie en matière de protection frontalière appuierait trois volets. Premièrement, il viserait à détecter et à prévenir les recours abusifs au système de visas du Canada en effectuant davantage d'interceptions à l'étranger, en améliorant l'analyse des renseignements pour la délivrance des visas et en menant des activités de liaison auprès des États-Unis et d'autres pays. Deuxièmement, le financement serait utilisé pour gérer les migrations irrégulières à la frontière et les prévenir. Troisièmement, il accroîtrait la capacité du système de demandes d'asile afin de limiter le temps d'attente et faciliterait le renvoi rapide des demandeurs d'asile déboutés, allégeant ainsi le fardeau imposé aux ressources provinciales.

En ce qui concerne les changements proposés à la loi, qui rendraient inadmissibles au statut de réfugié tous ceux qui ont demandé l'asile dans un autre pays, les représentants ont déclaré que ce changement respecte l'esprit de l'une des dispositions de la convention sur les réfugiés selon laquelle les demandeurs d'asile doivent présenter leur demande dans le premier pays où une solution durable s'offre à eux. En outre, le Canada ne peut s'adresser qu'aux partenaires de confiance pour confirmer les demandes d'asile antérieures. Les personnes dont la demande est jugée non recevable feraient l'objet d'une évaluation des risques avant renvoi. Enfin, les représentants ont déclaré que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) juge que ce processus cadre avec les obligations internationales du Canada.

En ce qui concerne le fardeau que représentent les coûts associés aux demandeurs d'asile, les représentants ont déclaré que les demandeurs d'asile qui entrent au Canada de façon irrégulière et qui sont ensuite déclarés admissibles à la présentation d'une demande d'asile peuvent recevoir une aide du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. Qui plus est, un programme d'aide au logement provisoire a été annoncé afin de partager les coûts de logement que les provinces et municipalités doivent engager en raison de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile. Certaines administrations ont déjà reçu des fonds, tandis que des discussions sont toujours en cours avec d'autres.

Les représentants ont également précisé qu'IRCC continue de travailler avec le UNHCR afin d'atteindre les objectifs du Canada en matière de réinstallation. Les demandeurs d'asile à la frontière ne peuvent être transférés vers la catégorie des réfugiés réinstallés³.

3.3 Consultants en immigration sans scrupule

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IRCC demande 11,25 millions de dollars pour protéger les gens contre les consultants en immigration sans scrupule en améliorant la surveillance des activités des consultants en immigration et en renforçant les mesures de conformité et d'application de la loi.

³ Les réfugiés réinstallés arrivent au Canada dans le cadre du Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire du gouvernement fédéral. Ce programme vise à réinstaller des réfugiés désignés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des répondants privés.

Les représentants ont expliqué que le financement est destiné à une stratégie à l'égard des consultants en immigration. Tout d'abord, un nouveau cadre législatif serait établi pour régir les activités des consultants en immigration afin que le gouvernement puisse assurer une meilleure surveillance, et des exigences et normes supplémentaires en matière de transparence seraient mises en place. Les mesures de conformité et d'application de la loi seraient améliorées puisqu'on donnerait à IRCC la capacité d'imposer des sanctions administratives pécuniaires aux consultants non autorisés ou à ceux qui recommandent de faire de fausses représentations. Le financement accordé à l'ASFC pour mener des enquêtes criminelles augmenterait. Enfin, le financement appuierait les activités d'éducation et de sensibilisation du public qui mettent l'accent sur la nécessité de vérifier le statut d'un consultant de manière à confirmer qu'il s'agit d'un consultant autorisé avant d'avoir recours à ses services pour présenter une demande à IRCC.

4 COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est un tribunal indépendant responsable des décisions en matière d'immigration et d'asile, notamment en ce qui concerne le besoin de protection.

Observations du comité

L'accroissement récent du nombre de demandeurs d'asile a grandement fait augmenter l'arriéré de demandes d'asile que la CISR doit traiter.

Même si la CISR embauche un plus grand nombre de décideurs, elle devrait également explorer les possibles gains d'efficacité et des approches novatrices en vue d'accroître sa capacité de traitement des demandes d'asile.

4.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, la CISR demande un crédit budgétaire voté d'une valeur totale de 205 434 137 \$, soit une augmentation de 72 % par rapport au crédit prévu dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. La CISR prévoit des dépenses législatives de 18 119 215 \$.

La CISR dispose d'un crédit voté associé à des mesures annoncées dans le budget de 2019 : 56 850 000 \$ pour accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada.

4.2 Migrations irrégulières

La CISR entend et tranche les demandes d'asile ainsi que les appels possibles. Lorsqu'ils sont appréhendés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et interrogés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), les migrants en situation irrégulière qui souhaitent demander l'asile sont renvoyés à la CISR après s'être soumis à des contrôles de sécurité et à d'autres vérifications de leurs antécédents. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, la CISR demande une somme de 56 millions de dollars, qui fait partie intégrante d'une mesure quinquennale totalisant 1,18 milliard de dollars. Cette mesure, qui a été annoncée dans le budget de 2019, vise, entre autres, à traiter 50 000 demandes d'asile par année, de même qu'à faciliter le renvoi en temps opportun de demandeurs d'asile déboutés. L'investissement permettra également d'élargir la portée d'un projet pilote qui vise à accroître l'efficacité des partenaires de la prestation de services qui participent au processus préalable à l'audience concernant les demandes d'asile.

Selon le site Web de la CISR, en mars 2019, il y avait 73 962 demandes d'asile et 7 577 cas d'appel de réfugiés en cours.

Les représentants de la CISR ont déclaré qu'en 2018-2019, la Section de la protection des réfugiés, qui prend les décisions de premier niveau, a été saisie de 55 000 dossiers. Le financement demandé serait utilisé pour embaucher des employés et ainsi accroître de 70 %, d'ici deux ans, le nombre de personnes qui prennent des décisions relativement aux demandes d'asile. Les représentants estimaient que ce financement permettrait à la CISR d'accroître sa capacité et d'ainsi régler environ 41 000 demandes

d'asile en 2019-2020 et 50 000 en 2020-2021. Si le nombre de nouvelles demandes demeure le même ou presque le même que celui de 2018-2019, la CISR serait en mesure de maintenir le temps d'attente moyen à environ 21 mois en 2019-2020.

Les représentants ont ajouté qu'environ 25 % des cas font l'objet d'un appel à la Section d'appel des réfugiés. Cette section peut confirmer la décision de premier niveau, remplacer cette dernière par sa propre décision ou renvoyer le dossier pour qu'il soit réévalué. Dans la majorité des cas, la décision de premier niveau est confirmée. Les représentants ont expliqué que, à l'heure actuelle, le temps d'attente pour le traitement d'un appel est de 13 mois. Le financement serait également utilisé pour accroître la capacité de la Section d'appel des réfugiés afin qu'elle puisse conclure 11 000 appels en 2019-2020, soit près du double de l'exercice précédent, et jusqu'à 13 500 appels en 2020-2021.

5 AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) fournit des services frontaliers intégrés et applique la législation relative à l'admissibilité des personnes et des marchandises lorsqu'elles arrivent au Canada ou quittent le pays. Elle est chargée d'empêcher les marchandises illégales de traverser la frontière du Canada, en plus d'exercer des fonctions associées à l'application de la loi en matière d'immigration et d'asile. Cela comprend la détention, les renvois, les enquêtes ainsi que des fonctions de renseignement et de contrôle de l'immigration à l'étranger.

Observations du comité

Au cours des cinq dernières années, l'ASFC a connu une croissance de 33 % des transactions, dans tous les secteurs d'activité.

L'ASFC doit accroître ses efforts de modernisation pour veiller à la circulation sûre et efficace des marchandises et des personnes à **tous** les points d'entrée, notamment aux postes frontaliers mal desservis situés dans le Nord et en milieu rural.

5.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, l'ASFC demande des crédits budgétaires votés d'une valeur totale de 1 936 776 265 \$, soit une augmentation de 18 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. L'ASFC prévoit des dépenses législatives de 190 454 658 \$.

L'ASFC dispose de six crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 5 558 788 \$ pour répondre aux défis de la peste porcine africaine;
- 500 000 \$ pour renforcer la reddition de comptes et la surveillance de l'ASFC;
- 106 290 000 \$ pour accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada;
- 12 935 000 \$ pour aider les voyageurs à visiter le Canada;
- 135 000 000 \$ pour la modernisation des opérations frontalières du Canada;
- 1 550 000 \$ pour protéger les personnes contre les consultants en immigration sans scrupule.

5.2 Gestion des frontières

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, l'ASFC demande 135 millions de dollars dans le cadre d'une mesure quinquennale de 765 millions de dollars annoncée dans le budget de 2019 afin de moderniser les opérations frontalières du Canada. Plus précisément, ce financement serait utilisé pour appuyer l'efficacité de la gestion des frontières et de l'application de la loi, moderniser les opérations frontalières et faciliter des transactions sûres et rapides aux frontières.

Les représentants de l'ASFC ont déclaré que le financement accordé au cours des trois dernières années a aidé l'ASFC à répondre à la demande croissante. Le financement demandé sera utilisé pour accroître la capacité d'analyse de données de manière à cibler plus efficacement les interventions.

En ce qui concerne les drogues illégales qui entrent au Canada par les ports et les services postaux, les représentants ont déclaré que chaque envoi postal international est inspecté par un agent de l'ASFC. Qui plus est, au cours des dernières années, de nouvelles mesures ont été mises en place précisément pour gérer les facteurs précurseurs associés aux drogues. L'ASFC prend des décisions quant aux conteneurs et aux marchandises commerciales qui doivent être inspectés, et ce, à la lumière des renseignements qu'elle obtient préalablement de partenaires commerciaux de confiance. Les représentants ont ajouté que les décisions en matière d'inspection sont prises en fonction de mesures de ciblage et de renseignements, et appuyées par l'analyse de données.

Ils ont déclaré qu'ils sont au fait des risques permanents associés aux drogues synthétiques et aux armes, qui continuent de figurer aux premiers rangs des priorités de l'ASFC en ce qui concerne l'application de la loi à la frontière. Des fonds sont accordés plus particulièrement à la détection des armes à feu illégales à la frontière, y compris aux technologies de détection dans les aéroports et aux frontières, et aux chiens qui sont entraînés précisément pour la détection d'armes.

5.3 Prévention de la peste porcine africaine

Dans le budget de 2019, il est proposé d'accorder jusqu'à 31 millions de dollars à l'ASFC au cours des cinq prochaines années, à compter de 2019-2020, et jusqu'à 5,8 millions de dollars par année par la suite afin d'accroître le nombre de chiens renifleurs déployés partout au pays pour voir à ce qu'aucun produit contaminé n'entre au pays, et plus particulièrement pour protéger les éleveurs porcins et les transformateurs de viande du Canada contre la grave menace économique que représente la peste porcine africaine.

Les représentants ont déclaré que le rôle de l'ASFC consiste à tenter d'éviter que la peste porcine africaine n'entre au Canada en surveillant nos frontières et en atténuant les risques. Le financement serait utilisé pour accroître le nombre de chiens renifleurs aux aéroports, dans les installations postales et dans les ports pour détecter l'importation illégale de produits du porc. L'ASFC travaille également en étroite collaboration avec les compagnies aériennes pour accroître la sensibilisation à cet égard et empêcher les gens de rapporter des produits du porc au Canada.

5.4 Postes frontaliers

L'ASFC gère les postes frontaliers du Canada. Les représentants ont mentionné qu'au cours des cinq dernières années, l'ASFC a connu une croissance de 33 % des transactions, dans tous les secteurs d'activité. Ils ont indiqué que les ressources, qui sont limitées, sont gérées en fonction d'une région dans son ensemble et que des décisions doivent régulièrement être prises en ce qui concerne la réaffectation de ces ressources. L'ASFC examine des façons d'offrir les services différemment afin de suivre le rythme de la technologie et de la croissance.

6 AFFAIRES MONDIALES CANADA

Affaires mondiales Canada (AMC) gère les relations diplomatiques et consulaires, encourage le commerce international et dirige les activités de développement international et d'aide humanitaire⁴. Ce ministère veille également au maintien du statut des bureaux diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger au nom de tous les ministères fédéraux.

Observations du comité

AMC demande 250 millions de dollars en 2019-2020 pour la Stratégie du Canada au Moyen-Orient.

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la stabilité, la gouvernance et la résilience à long terme au Moyen-Orient, AMC devrait s'efforcer d'appuyer les organismes et les groupes de la société civile locaux et de favoriser leur développement.

6.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, AMC demande des crédits budgétaires votés totalisant 6 376 880 702 \$. Il s'agit d'une hausse de 4,3 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. AMC prévoit des dépenses budgétaires législatives de 342 811 521 \$ et des dépenses non budgétaires législatives de 17 000 000 \$.

AMC dispose de cinq crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 11 446 936 \$ pour l'administration des nouvelles mesures liées aux accords de libre-échange et aux mesures de sauvegarde sur l'acier;
- 1 252 387 \$ pour protéger la sécurité nationale du Canada;
- 716 099 \$ pour protéger la démocratie;
- 250 000 000 \$ pour renouveler la Stratégie du Canada au Moyen-Orient;
- 6 133 109 \$ pour renforcer le leadership mondial du Canada dans l'Arctique.

6.2 Stratégie du Canada au Moyen-Orient

Dans le budget de 2019, le gouvernement a alloué 1,39 milliard de dollars sur deux ans à une stratégie pangouvernementale relative au Moyen-Orient, qui met l'accent sur le renforcement de la stabilité, de la gouvernance et de la résilience à long terme. De ce montant, 426 millions de dollars proviendraient des ressources existantes de l'enveloppe de l'aide internationale d'AMC. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, AMC demande 250 millions de dollars pour « renouveler la Stratégie du Canada au Moyen-Orient ».

⁴ Le nom employé dans le budget des dépenses est le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Les représentants d'AMC ont déclaré que le financement renforcerait les gains marqués au Moyen-Orient, plus particulièrement en ce qui a trait à la stabilisation. Par exemple, en Iraq, le Canada travaille avec les forces policières pour assurer la stabilité. En outre, AMC travaille avec les organismes humanitaires pour offrir un soutien aux personnes déplacées et pour leur offrir une éducation.

Les représentants ont ajouté qu'AMC s'est servi de sa stratégie sur le Moyen-Orient pour mettre à l'essai un financement pluriannuel pour l'aide humanitaire qu'il offre de concert avec ses partenaires, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). AMC prend également des mesures pour qu'un plus grand nombre d'organisations canadiennes appliquent la Politique d'aide internationale féministe du Canada, car à l'heure actuelle, 23 % de l'aide est offerte par des organisations canadiennes et 62 %, par des organisations multilatérales.

6.3 Leadership dans l'Arctique

Dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé une somme de 34 millions de dollars sur cinq ans pour la création d'un secrétariat permanent au Canada pour le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, AMC demande 6,1 millions de dollars pour « renforcer le leadership mondial du Canada dans l'Arctique ».

Selon les représentants d'AMC, ce financement permettrait de créer le secrétariat et, par conséquent, de consolider le leadership du Canada en ce qui concerne les enjeux circumpolaires ainsi que de renforcer l'ordre international fondé sur des règles. Le financement appuierait également les efforts de l'Université de l'Arctique afin d'offrir des occasions de recherche dans un contexte éducatif aux peuples autochtones et du Nord.

6.4 Protection de la démocratie

Le budget de 2019 a accordé 30,2 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre diverses mesures visant à renforcer et à protéger les institutions démocratiques canadiennes. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, AMC demande environ 700 000 \$ pour « protéger la démocratie ».

Les représentants ont déclaré qu'AMC utiliserait les fonds pour mettre sur pied un secrétariat en vue d'analyser les tendances mondiales et d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires avec les autres pays du G7 en ce qui a trait à l'ingérence étrangère dans les élections nationales.

6.5 Sécurité

En réponse aux questions sur la sécurité du personnel dans les missions à l'étranger, les représentants ont souligné qu'AMC reçoit du financement pour « le devoir de diligence » afin d'offrir de la formation sur les milieux hostiles à tous ses employés avant une affectation à l'étranger. Le *Budget principal des dépenses 2019-2020* comprend 19 millions de dollars réservés dans le profil de financement total d'AMC pour l'initiative relative au devoir de diligence. Les fonds supplémentaires permettent à AMC de s'adapter aux menaces émergentes et en évolution.

6.6 Financement social

Dans le budget de 2018, le gouvernement a alloué 1,5 milliard de dollars pour des approches de financement novatrices et l'octroi de prêts à des états souverains, et il a modifié la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)* pour donner à AMC de nouveaux outils, y compris des garanties de prêt, des investissements en actions et des prêts.

Les représentants ont indiqué qu'AMC examine la conception des nouvelles approches de financement et les processus réglementaires qui y sont associés; ces approches permettraient au ministère de mettre ses fonds à profit et de travailler avec le secteur privé pour atteindre des objectifs de développement globaux.

7 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Emploi et Développement social Canada (EDSC) gère les versements de la sécurité du revenu aux aînés et aux travailleurs sans emploi, l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire et les paiements aux parents de jeunes enfants. En outre, EDSC coordonne les responsabilités réglementaires fédérales en matière de travail et finance des projets relatifs au marché du travail et au développement social.

Observations du comité

Dans le cadre de son Programme de stages pratiques pour étudiants, EDSC appuie les expériences de travail rémunéré pour les étudiants de niveau postsecondaire en accordant aux employeurs une subvention salariale de 50 %, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, pour chaque étudiant embauché. EDSC prévoit d'allouer 76 millions de dollars en 2019-2020 pour élargir la portée du programme.

EDSC doit s'assurer que son Programme de stages pratiques pour étudiants offre des retombées pour l'emploi à long terme aux étudiants de niveau postsecondaire.

7.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, EDSC demande des crédits budgétaires votés totalisant 3 764 609 956 \$. Il s'agit d'une hausse de 21 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2018-2019*. EDSC prévoit des dépenses budgétaires législatives de 61 004 972 545 \$ et des dépenses non budgétaires législatives de 1 073 709 062 \$.

EDSC dispose de 16 crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 1 098 000 \$ pour renforcer la capacité du Service fédéral de médiation et de conciliation;
- 20 000 000 \$ pour accroître l'autonomie des aînés au sein de leurs communautés;
- 3 000 000 \$ pour renforcer les soutiens à l'apprentissage;
- 31 800 000 \$ pour veiller à ce que les prestations de sécurité du revenu soient équitables et efficaces;
- 6 360 000 \$ pour créer un volet permanent des talents mondiaux;
- 34 710 557 \$ pour élargir le Service jeunesse Canada;
- 75 529 000 \$ pour élargir le Programme de stages pratiques pour étudiants;
- 1 000 000 \$ pour améliorer les résultats relatifs au sexe et à la diversité dans le cadre de programmes axés sur les compétences;
- 1 500 000 \$ pour inclure les Canadiens ayant une déficience visuelle ou autre déficience de lecture des imprimés;
- 91 100 000 \$ pour investir dans Service Canada;

- 400 000 \$ pour régler les différends liés aux programmes de sécurité du revenu plus rapidement et facilement;
- 5 000 000 \$ pour appuyer les communautés de Canadiens noirs;
- 29 500 000 \$ pour moderniser la Stratégie emploi jeunesse;
- 4 000 000 \$ pour appuyer l'emploi pour les personnes ayant une incapacité intellectuelle, y compris les troubles du spectre de l'autisme;
- 3 000 000 \$ pour soutenir les études postsecondaires des Autochtones;
- 25 000 000 \$ pour soutenir la participation des organismes à vocation sociale sur les marchés de la finance sociale.

7.2 Programme de stages pratiques pour étudiants

Le Programme de stages pratiques pour étudiants d'EDSC permet aux étudiants de niveau postsecondaire dans des programmes de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STIM) et d'administration des affaires d'acquérir une expérience de travail rémunérée liée à leur domaine d'études. EDSC accorde aux employeurs une subvention salariale d'un maximum de 5 000 \$ par étudiant embauché (et de 7 000 \$ par chaque étudiant embauché membre d'un groupe sous-représenté). Dans le budget de 2019, 631 millions de dollars ont été alloués sur cinq ans pour appuyer jusqu'à 20 000 stages pratiques pour étudiants dans des domaines autres que les STIM. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, EDSC demande 75,5 millions de dollars pour élargir ce programme.

Les représentants d'EDSC ont déclaré au comité que le ministère assume jusqu'à 50 % du coût des salaires des étudiants embauchés dans le cadre d'un stage pratique. Ce programme aidera à créer 84 000 possibilités d'apprentissage en cours d'emploi d'ici 2023-2024. Comme il s'agit d'un nouveau programme, les représentants n'ont pas été en mesure de fournir de renseignements sur ses résultats, notamment sur son incidence sur l'emploi futur. Ils se sont engagés à remettre au comité des renseignements sur le nombre de stages effectués à ce jour ainsi que sur les organisations qui ont négocié des accords de financement.

7.3 Appui à l'emploi pour les personnes ayant une incapacité intellectuelle

Le budget de 2019 a accordé 12 millions de dollars sur trois ans à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, en partenariat avec l'Alliance canadienne des troubles du spectre autistique. Le financement aiderait les personnes ayant une incapacité intellectuelle, notamment celles vivant avec un trouble du spectre de l'autisme, à trouver un emploi. EDSC demande 4 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020* à cette fin.

Les représentants n'avaient pas de renseignements sur la répartition du financement par région et ils se sont engagés à fournir plus de détails au comité.

8 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a pour mandat de préserver et de rehausser l'environnement naturel et les ressources renouvelables, et de coordonner les politiques et les programmes environnementaux avec d'autres ministères fédéraux⁵.

Observations du comité

ECCC mettra au point un système de suivi de l'information sur le carbone pour le système de compensation fédéral pour le carbone. Toutefois, il n'a pas encore arrêté les exigences du système.

Pour veiller à la mise en œuvre efficace du système national de crédits compensatoires de carbone, ECCC doit concevoir dès que possible son système d'information.

8.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses de 2019-2020*, ECCC demande des crédits budgétaires votés totalisant 1 733 525 596 \$, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses de 2018-2019*. ECCC prévoit des dépenses législatives de 94 569 422 \$.

ECCC dispose de quatre crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 2 535 478 \$ pour l'intervention en matière de sécurité maritime du Canada;
- 790 033 \$ pour veiller à une meilleure préparation et intervention pour la gestion des catastrophes;
- 4 739 890 \$ pour la mise en œuvre d'un système de compensation fédéral pour le carbone;
- 18 280 000 \$ pour des collectivités arctiques et nordiques dynamiques.

8.2 Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), qui fait partie du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (le Cadre), comporte deux volets : le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone axé sur la population, à l'intention des provinces et des territoires qui adhèrent au Cadre, pour les aider à respecter leurs engagements en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre; ainsi que le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, à l'intention des municipalités, des groupes autochtones, des entreprises et des organismes sans but lucratif et à but lucratif. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, ECCC demande 555 millions de dollars en contributions pour le FEFEC, soit une augmentation de 18 % par rapport au budget principal des dépenses de l'an dernier. En outre, une nouvelle demande de subvention de 44 millions de dollars a été présentée pour le FEFEC.

⁵ Le nom utilisé dans le budget des dépenses est le ministère de l'Environnement.

Lorsqu'on leur a posé des questions sur la possibilité que certaines administrations canadiennes se retirent du cadre, les représentants d'ECCC ont déclaré que la seule administration à s'en être retirée est l'Ontario. L'entente de contribution entre ECCC et le gouvernement de l'Ontario a été résiliée et les projets et programmes qui faisaient l'objet d'investissements conjoints ont aussi été annulés. ECCC tente en ce moment de récupérer, auprès du gouvernement de l'Ontario, les fonds qui ont été accordés à ces programmes avant que l'entente soit résiliée. Le reste des fonds, soit moins de la moitié de la somme de 420 millions de dollars accordée initialement, sera consacré à de nouveaux programmes s'adressant à la population de l'Ontario.

8.3 Mise en œuvre du système national de crédits compensatoires de carbone

Dans le budget de 2019, le gouvernement a proposé du financement pour mettre en place l'infrastructure des technologies de l'information et les systèmes de suivi qui permettraient aux installations participantes de se conformer à un système national de crédits compensatoires du carbone. Le *Budget principal des dépenses 2019-2020* comprend un crédit voté de 4,7 millions de dollars pour cette mesure.

Les représentants d'ECCC ont déclaré que le travail relatif au système national de crédits compensatoires de carbone commencera au cours de l'exercice 2019-2020, une fois qu'ils auront reçu les fonds nécessaires. Ils ne connaissent pas encore le coût total du système, car ils n'ont pas encore mis la touche finale à l'ensemble des exigences. Les représentants ont ajouté qu'en utilisant les fonds déjà alloués, ils tentent présentement de trouver un fournisseur pour le service.

8.4 Fonds de la nature du Canada

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, ECCC demande de nouveaux fonds, soit 101 millions de dollars en contributions pour le Fonds de la nature du Canada et 29 millions de dollars en contributions pour la « préservation de la nature ».

Les représentants ont déclaré qu'un vif intérêt a été manifesté à l'égard d'un partenariat dans le cadre du Fonds de la nature du Canada. Le gouvernement du Canada a investi 12 millions de dollars dans 38 projets dans le cadre du programme de démarrage rapide, en 2018-2019, qui vise à établir de nouvelles aires protégées et de préservation. Ce financement a été égalé par des entreprises et des fondations, ainsi que par les provinces, les territoires et les communautés autochtones. Ils s'attendent à une forte demande pour ce qui est d'égaliser la somme de 175 millions de dollars dans le cadre du Fonds du défi. Les représentants ont déclaré que les achats de terres bénéficient également de l'appui du gouvernement. Dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel, d'une durée de quatre ans et d'une valeur de 100 millions de dollars, les partenaires verseront deux dollars pour chaque dollar accordé par le gouvernement fédéral, en collaboration avec Canards Illimités Canada et diverses fiducies foncières partout au Canada, pour l'acquisition de terres privées.

9 AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) effectue des évaluations environnementales à l'appui des décisions du gouvernement fédéral concernant les grands projets désignés.

Observations du comité

Aux termes du projet de loi C-69, l'ACEE deviendra l'Agence canadienne d'évaluation d'impact (ACEI), et son mandat sera élargi.

L'ACEE doit s'assurer d'avoir la capacité et les outils nécessaires pour s'acquitter des exigences associées à son nouveau mandat, en exerçant ses activités de façon indépendante et transparente, si le projet de loi C-69 est adopté.

9.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses de 2019-2020*, l'ACEE demande des crédits budgétaires votés totalisant 68 036 304 \$, ce qui représente une augmentation de 125 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. L'ACEE prévoit des dépenses législatives de 6 138 709 \$.

L'ACEE ne dispose d'aucun crédit voté associé aux mesures annoncées dans le budget de 2019.

9.2 Établissement de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact

En février 2018, le gouvernement a présenté le projet de loi C-69 qui, entre autres, transformerait l'ACEE en Agence canadienne d'évaluation d'impact (ACEI), qui serait l'unique organisme fédéral responsable de toutes les évaluations d'impact et coordonnerait les consultations de la Couronne concernant tous les projets fédéraux désignés.

Le gouvernement a annoncé qu'il investira jusqu'à 1,01 milliard de dollars sur cinq ans à l'appui de ce changement.

Les représentants de l'ACEE ont déclaré que le coût d'établissement de l'ACEI a été examiné par des spécialistes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le financement serait utilisé pour appuyer l'élargissement de la portée des évaluations, une plus grande transparence ainsi qu'une plus grande participation des peuples autochtones et du grand public. Ils s'attendent à ce que le nombre d'employés de l'ACEE augmente pour atteindre 450 équivalents temps plein, si le projet de loi est adopté.

Les représentants ont déclaré qu'ils travaillent avec les provinces et les territoires disposés à élaborer des ententes de coopération qui renforceraient le principe « un projet, une évaluation ». À ce jour, neuf administrations ont indiqué qu'elles désirent aller de l'avant avec les ententes de coopération. Les ententes décriraient les rôles et les responsabilités de chaque administration et comprendraient des ententes de substitution pour les évaluations.

En ce qui concerne la participation des Autochtones, les représentants ont souligné que la nouvelle loi autorise l'ACEE à travailler en collaboration avec les communautés autochtones pour évaluer les répercussions sur les droits et les connaissances des Autochtones ainsi que sur l'utilisation des terres ancestrales. Plus précisément, une somme de 10,9 millions de dollars a été demandée pour établir des partenariats avec les groupes autochtones, et de cette somme, 6,1 millions de dollars prendront la forme de subventions et de contributions qui seront accordées aux communautés afin qu'elles participent à la collecte de données, à des études sur les connaissances autochtones et à des programmes de suivi et de surveillance. Une partie du financement servira également à appuyer la participation des groupes autochtones au processus d'évaluation.

10 SANTÉ CANADA

Santé Canada applique les lois et règlements relatifs aux produits de consommation, au tabac, aux produits antiparasitaires, aux médicaments, aux produits biologiques, aux appareils médicaux et aux produits de santé naturels. Santé Canada appuie également l'innovation dans le système de santé, veille au respect de la *Loi canadienne sur la santé* et fournit de l'information pour aider les Canadiens à rester en santé et à améliorer leur santé.

Observations du comité

Le gouvernement fédéral s'est engagé à accorder plus de 350 millions de dollars afin de mettre en œuvre une intervention exhaustive en santé publique relativement à la crise des opioïdes, y compris 7,3 millions de dollars à Santé Canada en 2019-2020.

Santé Canada doit s'assurer que sa réponse à la crise des opioïdes donne lieu à une réduction importante du nombre de personnes qui ont une dépendance aux opioïdes ainsi que du nombre de décès par surdose.

10.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, Santé Canada demande des crédits budgétaires votés totalisant 2 364 422 331 \$. Il s'agit d'une augmentation de 17 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Santé Canada prévoit des dépenses législatives de 157 145 465 \$.

Santé Canada dispose de huit crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 24 597 144 \$ pour intégrer l'innovation à la réglementation;
- 7 300 000 \$ pour renforcer les mesures prises par le gouvernement fédéral pour faire face à la crise des opioïdes au Canada;
- 5 000 000 \$ pour la présentation de l'Agence canadienne des médicaments;
- 1 000 000 \$ pour Cancer de l'ovaire Canada;
- 1 178 000 \$ pour la protection contre l'encéphalopathie spongiforme bovine au Canada;
- 700 000 \$ pour appuyer une approche sûre et non discriminatoire pour le don de plasma;
- 11 200 000 \$ pour l'Institut de recherche Terry Fox;
- 500 000 \$ pour créer une base de données pancanadienne sur les dons et la transplantation d'organes.

10.2 Crise des opioïdes

Selon le budget de 2019, le gouvernement fédéral a engagé plus de 350 millions de dollars dans le cadre d'une intervention d'urgence en santé publique exhaustive en réponse à la crise des opioïdes. Le budget prévoit également 30,5 millions de dollars sur cinq ans pour des mesures ciblées visant à réduire les écarts dans la réduction des méfaits et le traitement de la dépendance aux opioïdes. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, Santé Canada demande 7,3 millions de dollars pour répondre à la crise des opioïdes.

Les représentants de Santé Canada ont déclaré au comité que les fonds seraient remis à un organisme tiers, qui cernerait les lacunes quant à la disponibilité de la naloxone, un médicament qui permet de renverser les symptômes liés à une surdose, et achèterait et distribuerait ensuite le médicament dans les régions où il est essentiel.

Les fonds serviraient également à appuyer l'initiative visant à offrir un approvisionnement sûr en drogues; on fournit ainsi des drogues dites pharmaceutiques, sous la supervision d'un médecin, pour remplacer les drogues contaminées qu'on trouve sur le marché noir.

Les représentants ont souligné que Santé Canada a travaillé avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer des lignes directrices nationales sur les ordonnances d'opioïdes, et la ministre de la Santé a récemment établi le Groupe de travail canadien sur la douleur afin d'examiner les pratiques exemplaires en matière de gestion de la douleur.

10.3 Innovation en matière de réglementation

Le budget de 2019 a accordé 219,1 millions de dollars sur cinq ans pour réformer et moderniser la réglementation fédérale, notamment en créant un système de réglementation convivial, en utilisant des approches nouvelles ou expérimentales, en facilitant une coopération accrue et en réduisant les doublons. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, Santé Canada demande 24,6 millions de dollars pour intégrer l'innovation à la réglementation.

Les représentants ont présenté la répartition du financement demandé :

- 8,8 millions de dollars pour revoir et restructurer le cadre réglementaire actuel sur les aliments ainsi que la *Loi sur les aliments et drogues*, ainsi que pour élaborer des règlements sur l'enrichissement alimentaire et les aliments enrichis et mettre en œuvre un processus d'homologation fondé sur le cycle de vie;
- 1,3 million de dollars pour créer un processus réglementaire souple pour les produits thérapeutiques technologiques avancés, comme les implants produits par impression 3D et les logiciels fondés sur l'intelligence artificielle;
- 5,5 millions de dollars pour moderniser la réglementation des essais cliniques dans le but d'accroître leur nombre;
- 7 millions de dollars à transférer au ministère de la Justice pour son travail à l'appui des réformes réglementaires.

Les représentants ont déclaré que 103 millions de dollars ont été accordés à Santé Canada sur cinq ans pour cette initiative.

10.4 Communautés linguistiques en situation minoritaire

Le Programme de contribution pour les langues officielles en santé de Santé Canada vise à réduire les obstacles linguistiques et culturels auxquels se heurtent les communautés anglophones et francophones en situation minoritaire en ce qui a trait aux soins de santé.

Les représentants ont déclaré que le *Budget principal des dépenses 2019-2020* comprend une augmentation de 3,6 millions de dollars pour ce programme afin d'appuyer les établissements francophones à l'extérieur du Québec, de même que les activités de réseautage en santé pour les communautés anglophones du Québec. Les organisations qui recevront la majorité du financement sont la Société Santé en français, le Community Health & Social Services Network et le Consortium national de formation en santé.

11 SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de leur donner accès à divers services, y compris les soins de santé primaires, l'éducation, les systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées, le logement, l'infrastructure communautaire, les programmes sociaux ainsi que la gestion des urgences.

Observations du comité

SAC augmente ses investissements dans l'éducation des Autochtones et s'efforce d'établir des ententes tripartites en matière d'éducation.

Toutefois, SAC doit fournir des ressources suffisantes pour éliminer l'écart important en matière d'éducation entre les étudiants autochtones et les étudiants non autochtones.

11.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, SAC demande des crédits budgétaires votés totalisant 12 150 790 419 \$, ce qui représente une hausse de 31 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. SAC prévoit des dépenses législatives de 122 694 788 \$.

SAC dispose de 11 crédits votés associés aux mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 4 279 699 \$ pour de meilleurs renseignements aux fins de meilleurs services;
- 404 100 000 \$ pour poursuivre la mise en œuvre du principe de Jordan;
- 24 000 000 \$ pour le soutien à la gouvernance de base des Premières Nations;
- 5 520 000 \$ pour veiller à une meilleure préparation et intervention pour la gestion des catastrophes;
- 66 700 000 \$ pour « Sur la bonne voie pour éliminer les avis d'ébullition d'eau dans les réserves »;
- 40 316 600 \$ pour améliorer l'aide à l'autonomie et les soins de longue durée;
- 32 705 600 \$ pour améliorer l'intervention en cas d'urgence dans les réserves;
- 3 700 000 \$ pour des endroits sûrs et accessibles pour les Autochtones en milieu urbain;
- 78 546 789 \$ pour soutenir les études postsecondaires des Autochtones;
- 30 000 000 \$ pour soutenir les enfants inuits;
- 5 000 000 \$ pour soutenir la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.

11.2 Levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable

Dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'investir 739 millions de dollars de plus sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 184,9 millions de dollars par année par la suite, afin de soutenir les efforts pour éliminer et prévenir les avis d'ébullition d'eau à long terme dans les réserves. Cet argent permettra de financer les réparations urgentes aux systèmes d'aqueduc vulnérables et d'offrir des

programmes de formation et de soutien aux opérateurs d’approvisionnement en eau. Selon les statistiques produites par SAC, de novembre 2015 à mars 2019, le nombre d’avis d’ébullition d’eau à long terme des systèmes publics dans les réserves est passé de 105 à 57. Le gouvernement espère lever tous les avis d’ébullition d’eau à long terme des systèmes publics dans les réserves d’ici mars 2021. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, SAC demande 66,7 millions de dollars pour cette mesure budgétaire.

Les représentants de SAC ont déclaré que, selon sa plus récente évaluation, SAC réalisera la vision du gouvernement qui consiste à lever tous les avis d’ébullition d’eau à long terme, d’ici 2021. Ils ont ajouté que puisque la qualité de l’eau varie d’une région à l’autre au Canada, il faut des solutions différentes pour remédier aux problèmes locaux. Afin de s’assurer d’atteindre l’objectif fixé, le budget de 2019 prévoit un investissement supplémentaire en vue de renforcer les systèmes vulnérables à risque élevé ainsi que les systèmes susceptibles d’être touchés par les changements climatiques.

11.3 Éducation des Autochtones

Dans le budget de 2019, le gouvernement propose un certain nombre d’investissements, à compter de 2019-2020, afin d’améliorer l’accès aux études postsecondaires pour les étudiants autochtones. Il est notamment question d’une somme de 327,5 millions de dollars sur cinq ans pour que les communautés des Premières Nations puissent renouveler et élargir le financement du Programme d’aide aux étudiants de niveau postsecondaire; de 125,5 millions de dollars sur 10 ans pour une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par les Inuits; et de 362 millions de dollars sur 10 ans pour une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par la Nation métisse et une aide financière à l’intention des étudiants de la Nation métisse. Le budget de 2019 prévoit également 9 millions de dollars sur trois ans pour ajouter des bourses destinées aux étudiants inuits, métis et des Premières Nations par l’entremise de l’organisme Indspire. Cet organisme de bienfaisance enregistré est géré par des personnes autochtones et aide les étudiants autochtones à faire des études postsecondaires et à trouver un emploi. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, SAC demande 78,5 millions de dollars pour cette mesure budgétaire.

Les représentants ont déclaré qu’en plus d’accorder des fonds aux étudiants qui poursuivent des études postsecondaires, SAC offre également des « services de soutien intégrés » pour les aider à vivre dans un contexte non familial, que ce soit à l’école ou à l’extérieur de celle-ci.

En ce qui concerne la comparabilité du financement accordé à l’éducation, les représentants ont déclaré que, grâce aux investissements énoncés dans le budget de 2016, SAC a pu élaborer un nouveau cadre stratégique sur l’éducation des Autochtones en collaboration avec l’Assemblée des Premières Nations. Depuis le 1^{er} avril 2019, en se fondant sur ce cadre, SAC a mis en œuvre une formule de financement provisoire afin de veiller à ce que les élèves des écoles des Premières Nations situées dans les réserves bénéficient du même soutien que s’ils se trouvaient à l’extérieur de celles-ci. Toutefois, les représentants ont souligné que la situation et les besoins de certaines Premières Nations sont uniques et que la comparabilité provinciale ne correspond peut-être pas à leurs priorités.

Les représentants ont souligné que SAC a récemment signé l’Accord-cadre tripartite en matière d’éducation en Colombie-Britannique, qui comprend un ensemble d’indicateurs de rendement rigoureux. Ces indicateurs sont une façon d’assurer la reddition de comptes et de faire progresser l’autodétermination. SAC discute en ce moment avec d’autres provinces de la possibilité de reproduire

ce modèle à l'échelle du pays. Les représentants ont ajouté qu'une petite partie des fonds sont réservés pour les Premières Nations autonomes.

12 INFRASTRUCTURE CANADA

Infrastructure Canada (IC) collabore avec les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres partenaires pour investir dans les infrastructures publiques de base.

Observations du comité

Au cours des dernières années, IC n'a pas utilisé une grande partie des fonds réservés pour des dépenses en infrastructure, en partie en raison des retards associés à la sélection des projets prioritaires.

Les trois ordres d'administration publique doivent améliorer leur collaboration pour accélérer la distribution des fonds destinés à l'infrastructure.

12.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IC demande des crédits budgétaires votés totalisant 6 388 776 019 \$. Il s'agit d'une hausse de 61 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. IC prévoit que ses dépenses législatives s'élèveront à 4 347 888 934 \$.

IC ne dispose d'aucun crédit voté associé à des mesures annoncées dans le budget de 2019.

12.2 Fonds inutilisés

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IC demande 5,2 milliards de dollars pour des subventions et contributions liées à l'infrastructure, ce qui représente une augmentation de 67 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Toutefois, en 2017-2018, IC n'a pas utilisé 2,8 milliards de dollars ou 64 % du financement disponible pour les subventions et contributions.

Les représentants d'IC ont garanti au comité qu'en 2018-2019, IC a dépensé 97 % du financement disponible pour les contributions. IC a obtenu ce résultat en renforçant la surveillance et la collaboration avec les provinces, de même qu'en mettant en œuvre la facturation au prorata des travaux. Selon les représentants, cette façon de faire permet d'octroyer les fonds plus rapidement puisque les paiements sont liés à l'information fournie par les provinces sur l'état d'avancement des projets. Pour le moment, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont toutes convenu d'adopter la facturation au prorata des travaux et, à ce jour, 5,2 millions de dollars ont été versés dans le cadre de cette approche.

Les représentants ont déclaré qu'IC a signé des accords de contribution concernant une grande partie des fonds attribués à l'infrastructure en 2019-2020 et qu'ils ne prévoient pas qu'un montant important demeurera inutilisé au cours du présent exercice.

12.3 Atténuation et adaptation en matière de catastrophes

IC gère le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, un programme axé sur le mérite dans le cadre duquel une somme de 2 milliards de dollars sera investie pour soutenir les projets de grande envergure afin d'aider les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes découlant de phénomènes naturels, comme les inondations, les incendies et les sécheresses.

Les représentants ont indiqué que, dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, IC demande entre autres une somme de 100 millions de dollars pour le Fonds. À ce jour, 26 projets axés sur la prévention ont été approuvés. Le programme ne dépend pas d'accords avec les provinces, étant donné que les projets sont sélectionnés en fonction du mérite.

13 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. La SCHL a pour mandat de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement.

Observations du comité

La SCHL gèrera le programme appelé Incitatif à l'achat d'une première propriété, qui a récemment été annoncé par le gouvernement. Ce programme permettra de partager jusqu'à 10 % des coûts de l'achat d'une propriété.

La SCHL devrait suivre de près la mise en œuvre de l'Incitatif pour s'assurer qu'il ne donne pas lieu à une augmentation du prix des propriétés dans certains marchés et n'incite pas les acheteurs à prendre des risques excessifs.

13.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, la SCHL demande des crédits budgétaires votés totalisant 2 657 130 938 \$, ce qui représente une hausse de 9 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. La SCHL prévoit que ses dépenses législatives non budgétaires s'élèveront à 954 899 667 \$.

La SCHL dispose de deux crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 18 124 501 \$ pour élargir l'initiative Financement de la construction de logements locatifs;
- 14 705 104 \$ pour instaurer l'Incitatif à l'achat d'une première propriété.

13.2 Incitatif à l'achat d'une première propriété

Le budget de 2019 a annoncé la création de l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, qui est un prêt hypothécaire avec participation qui permettra aux acheteurs d'une première propriété admissible de réduire les coûts d'emprunt en partageant les coûts liés à l'achat d'une habitation avec la SCHL. L'Incitatif offrira un financement correspondant à 5 ou 10 % du prix d'achat. Aucun versement mensuel ne sera requis. L'acheteur rembourserait ultérieurement le montant de l'Incitatif, par exemple au moment de la revente. L'Incitatif serait offert aux acheteurs d'une première propriété dont le revenu du ménage est de moins de 120 000 \$ par année. L'hypothèque assurée du participant et le montant de l'Incitatif ne peuvent toutefois pas représenter plus de quatre fois le revenu annuel du ménage du participant. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, la SCHL demande 14,7 millions de dollars pour cette initiative.

Les représentants de la SCHL ont indiqué que même si les modalités définitives du programme n'ont pas encore été fixées par le ministre des Finances, l'investissement fait par la SCHL, qui représente un pourcentage de la valeur de la propriété, n'est pas un prêt, puisqu'aucune mesure de remboursement

n'est prévue pour le propriétaire. Le montant est plutôt remboursé par ce dernier lorsqu'il vend sa propriété ou décide de rembourser l'hypothèque. Par conséquent, si la valeur de la propriété augmente ou diminue, la SCHL partagera aussi la perte ou le profit. Les représentants ont insisté sur le fait que l'objectif du programme est de réduire la dette en remplaçant celle-ci par une part de la valeur de la propriété.

Les représentants ont reconnu que le programme comporte un risque inhérent, étant donné qu'il pourrait y avoir des pertes si le prix des propriétés diminue. Toutefois, nous avons été informés que ces pertes seraient assumées par le gouvernement plutôt que par la SCHL, car celle-ci est une mandataire du gouvernement.

Les représentants ont déclaré que selon eux, le programme aurait une incidence pratiquement nulle sur le prix des propriétés, étant donné sa portée limitée par rapport à la taille du marché hypothécaire et du marché immobilier en général.

13.3 Fonds national de co-investissement pour le logement

Le Fonds national de co-investissement pour le logement, qui a été annoncé en 2017, fournira jusqu'à 3,75 milliards de dollars en prêts. Dans le budget de 2019, le gouvernement a élargi l'initiative en y accordant 10 milliards de dollars de plus sur neuf ans. Selon la SCHL, cette initiative appuiera la construction de 42 500 logements locatifs au total.

Lorsque le comité a demandé pourquoi seulement 500 logements avaient été construits à ce jour, les représentants ont répondu que le projet avance comme prévu, car il y a un temps d'attente entre le début d'un programme, la réception des demandes et la construction de nouvelles unités.

13.4 Fonds national de co-investissement pour le logement

La SCHL appuiera la construction de logements abordables caractérisés par la mixité des locataires et des revenus dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement, qui accordera 5,19 milliards de dollars en prêts et 2,26 milliards de dollars en contributions pour les immobilisations. Les représentants ont déclaré que les fonds aideront les populations vulnérables, y compris les aînés, et seront accordés en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités.

14 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) appuie le Conseil du Trésor dans son rôle de conseil d'administration du gouvernement, à savoir superviser les opérations du gouvernement fédéral dans son ensemble, assurer la supervision de la gestion financière des ministères et organismes et agir à titre d'employeur de la fonction publique centrale.

Observations du comité

Dans le cadre d'un projet pilote de deux ans visant à harmoniser le budget et le budget principal des dépenses, le *Budget principal des dépenses 2019-2020* comprend des crédits ministériels distincts pour chacune des mesures annoncées dans le budget de 2019.

Avant de poursuivre l'initiative de réforme des budgets des dépenses au cours de la prochaine législature, le SCT devrait consulter les parlementaires afin de déterminer comment inclure les mesures budgétaires dans le budget principal des dépenses de manière à permettre une meilleure surveillance parlementaire.

Les retards dans la résolution des problèmes liés au système de paye Phénix et leurs répercussions continues pour les employés sont aussi des motifs de préoccupation pour le comité.

14.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, le SCT demande des crédits budgétaires votés totalisant 7 029 181 004 \$. Il s'agit d'une diminution de 47 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Cette diminution est principalement attribuable à l'inclusion d'un crédit d'exécution du budget de 7 milliards de dollars du *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Le SCT prévoit des dépenses législatives de 30 113 568 \$.

Le SCT dispose de trois crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 300 000 \$ au titre de la promotion de l'égalité entre les sexes;
- 25 069 086 \$ pour s'assurer que les fonctionnaires reçoivent le paiement qui convient;
- 11 000 000 \$ au titre des modifications apportées au Régime de soins dentaires de la fonction publique fédérale.

14.2 Mise en œuvre du budget

Dans le cadre d'un projet pilote de deux ans visant à harmoniser le budget et le budget principal des dépenses, le SCT avait prévu, dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, un crédit d'exécution du budget de 7 milliards de dollars. Le SCT a ensuite affecté les fonds à des organisations dont le mandat s'inscrit dans le droit fil des mesures énoncées dans un tableau du budget de 2018. Le SCT a indiqué que 4,8 milliards de dollars, soit 69 %, de ce crédit ont été affectés à des ministères. Une

somme de 1,9 milliard de dollars a été retenue en raison de dépenses relevant d'autres autorisations et du report de fonds, et 282 millions de dollars n'ont pas été affectés.

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, des mesures budgétaires de 2019 totalisant 6 milliards de dollars ont été incluses à titre de crédits distincts pour chaque organisation, le cas échéant. Pour chaque mesure budgétaire, le Conseil du Trésor aura le pouvoir d'augmenter les crédits organisationnels.

La présidente du Conseil du Trésor, l'honorable Joyce Murray, a expliqué au comité que le gouvernement a modifié sa présentation des dépenses budgétaires dans le budget principal des dépenses en réponse aux commentaires des parlementaires, qui souhaitaient que les mesures budgétaires soient renvoyées aux comités permanents pertinents.

Elle a expliqué que les fonds retenus ou non alloués en 2018-2019 n'ont pas été utilisés à la fin de l'exercice. Dans certains cas, les organisations pouvaient demander de reporter les fonds au prochain exercice. Toutefois, elles n'ont pas pu utiliser les fonds à des fins autres que celles indiquées dans les mesures budgétaires.

La ministre a souligné qu'au cours de la prochaine législature, il faudra décider si on poursuit ou non l'initiative d'harmonisation.

14.3 Système de paie Phénix

Compte tenu des nombreux problèmes touchant le système de paie Phénix, le budget de 2018 prévoyait 16 millions de dollars au SCT pour qu'il trouve une façon de le remplacer par un nouveau système. Dans le cadre du budget de 2019, le SCT demande 25 millions de dollars pour « s'assurer que les fonctionnaires reçoivent le paiement qui convient ».

La ministre a indiqué au comité que les fonds seraient utilisés pour poursuivre les efforts visant à concevoir un nouveau système. Le SCT a entrepris des consultations avec les employés et les utilisateurs du système, et il a travaillé avec des fournisseurs, qui ont mené des projets pilotes sur divers éléments d'un nouveau système. Le SCT tente maintenant d'identifier un candidat principal pour mener un essai de deux ans. Plusieurs projets pilotes seront menés de front; certains combineront la gestion des ressources humaines et de la paie, tandis que d'autres seront uniquement axés sur la paie.

14.4 Analyse comparative entre les sexes plus

Le budget de 2019 alloue au SCT 1,5 million de dollars sur cinq ans pour collaborer avec les ministères afin d'assurer une collecte rigoureuse de données administratives et la mise en œuvre de solides pratiques connexes en ce qui concerne l'information sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour l'ensemble des initiatives budgétaires. Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, le SCT demande 300 000 \$ au titre de la promotion de l'égalité entre les sexes.

La ministre a indiqué que l'une des difficultés associées à la mise en œuvre de l'ACS+ est le manque de données. Le SCT travaille en étroite collaboration avec le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres afin d'élaborer un plan, et le SCT établira des normes et des politiques qui pourront être appliquées par tous les ministères. Cela dit, aucun échéancier n'a encore été fixé à cet égard.

15 BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Le Bureau du Conseil privé (BCP) fournit des conseils impartiaux au premier ministre et aux ministres dont les fonctions relèvent du portefeuille du premier ministre. Il appuie également les processus décisionnels du Cabinet et joue le rôle de lien principal entre le premier ministre et la fonction publique.

Observations du comité

Le BCP appuie le premier ministre dans son rôle de ministre de la Jeunesse. Le gouvernement a dévoilé sa Politique jeunesse en mai 2019.

Par souci de transparence, le BCP devrait énoncer les objectifs et les cibles de la Politique jeunesse.

15.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, le BCP demande des crédits budgétaires votés totalisant 161 140 646 \$. Il s'agit d'une augmentation de 7,2 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Le BCP prévoit des dépenses législatives de 18 252 822 \$.

Le BCP ne dispose d'aucun crédit voté associé à des mesures annoncées dans le budget de 2019.

15.2 Politique jeunesse

Le BCP appuie le premier ministre, y compris dans son rôle de ministre de la Jeunesse, et a créé un secrétariat qui s'occupe des enjeux touchant la jeunesse. En 2016, le gouvernement a créé le Conseil jeunesse, qui offre des conseils non partisans au premier ministre.

Les représentants du BCP ont déclaré qu'en février 2018, ils ont lancé des consultations sur une politique jeunesse et reçu les commentaires de 10 000 jeunes Canadiens. Lors du Sommet jeunesse, qui a eu lieu les 2 et 3 mai 2019, le gouvernement a lancé la politique, qui comprend six domaines prioritaires, soit leadership et impact; santé et bien-être; innovation, compétences et apprentissage; emploi; vérité et réconciliation; et environnement et action pour le climat. La politique comprend également une section sur les jeunes Autochtones.

L'une des initiatives du gouvernement dans ce domaine est le mouvement Service jeunesse Canada. Dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé qu'il accordera à ce mouvement 315 millions de dollars sur cinq ans, et 84 millions de dollars par année par la suite. Le financement accordé permettra de soutenir 15 000 stages de bénévolat annuels et offrira 1 000 subventions individuelles annuelles pour des projets de bénévolat autonomes.

15.3 Suivi des lettres de mandat

En 2015, le gouvernement a publié les lettres de mandat que le premier ministre a remises à tous les ministres. Le BCP tient à jour le Suivi des lettres de mandat pour surveiller la mise en œuvre des engagements énoncés dans les lettres.

Selon le *Plan ministériel 2019-2020*, la cible que le BCP quant au pourcentage des engagements énoncés dans les lettres de mandat respectés au plus tard en octobre 2019 est fixée à 70 % ou plus, et à 30 % ou moins pour ce qui est des engagements énoncés dans les lettres de mandat en voie de réalisation. Selon le Suivi des lettres de mandat, au 22 mars 2019, 161 engagements, ou 37 %, des 432 faisant l'objet d'un suivi avaient été réalisés/respectés.

Les représentants ont déclaré que le BCP ne décide pas de l'état d'avancement des engagements puisque ce sont les ministères qui sont responsables de s'acquitter des engagements relevant de leur mandat.

16 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le ministère de la Défense nationale (MDN) défend la souveraineté du Canada, participe à des partenariats de défense et prête main-forte en cas de catastrophe naturelle et d'autres urgences.

Observations du comité

La politique de défense de 2017 du gouvernement du Canada, intitulée *Protection, Sécurité, Engagement*, énonce des dépenses d'immobilisations totalisant 108 milliards de dollars dans le cadre de la comptabilité d'exercice (164 milliards de dollars dans le cadre de la comptabilité de caisse) sur 20 ans pour plus de 300 projets.

Afin que les parlementaires puissent suivre l'état d'avancement de ces projets et la mise en œuvre de la politique de défense, le MDN devrait présenter chaque année les dépenses prévues et réelles pour chacun de ses projets d'immobilisations majeurs.

16.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, le MDN demande des crédits budgétaires votés de 20 470 704 500 \$. Il s'agit d'une augmentation de 6,8 % par rapport aux crédits prévus dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. Le MDN prévoit des dépenses législatives de 1 422 457 019 \$.

Le MDN dispose de cinq crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 435 458 107 \$ pour le régime d'assurance-invalidité de longue durée et d'assurance-vie pour les membres des Forces canadiennes;
- 2 067 264 \$ pour protéger la sécurité nationale du Canada;
- 199 400 000 \$ pour renouveler la Stratégie du Canada au Moyen-Orient;
- 18 990 000 \$ pour soutenir les vétérans à mesure qu'ils font la transition vers la vie civile après le service;
- 34 073 332 \$ pour renforcer le soutien du Canada envers l'Ukraine.

16.2 Dépenses en capital

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, le MDN demande 3,8 milliards de dollars pour des dépenses d'immobilisations, ce qui représente une augmentation de 0,2 % par rapport au montant demandé dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*.

Les représentants du MDN ont précisé que les sept plus importants projets d'immobilisations représentaient 1,75 milliard de dollars des dépenses d'immobilisations prévues, ou environ les deux tiers de la somme demandée. Plus précisément, ils ont indiqué que le financement destiné aux navires de patrouille extracôtière et de l'Arctique dépasse légèrement les 300 millions de dollars et qu'un montant similaire est demandé pour le projet d'achat d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure

fixe et le projet de système de véhicules de soutien moyen. Le financement destiné aux navires de combat canadiens est d'environ 250 millions de dollars.

Les représentants ont expliqué que le montant demandé pour les dépenses d'immobilisations est considérablement moins élevé que le montant indiqué dans la politique *Protection, Sécurité, Engagement* en raison des retards touchant les projets et parce que le montant réservé dans la politique concernant la propriété intellectuelle pour le projet des navires de combat canadiens est plus élevé que ce qui est nécessaire.

Ils ont déclaré que la nature des renseignements commerciaux fait en sorte qu'ils sont dans l'impossibilité de communiquer tous les renseignements relatifs aux coûts, mais qu'ils examineront la demande formulée pour obtenir les renseignements financiers de 2019-2020 sur les 17 projets d'immobilisations d'envergure et de transformation.

16.3 Remplacement des avions de combat

Dans le cadre du Projet de capacité future en matière d'avions chasseurs, le MDN se prépare à lancer un appel d'offres ouvert pour remplacer les avions de combat CF-18 du Canada.

Les représentants ont indiqué que le MDN a consulté des fournisseurs qui pourraient répondre à l'appel d'offres, plus particulièrement aux États-Unis, afin de déterminer en quoi les F-35 offriraient des avantages industriels et technologiques au Canada. Ils ont souligné que les entreprises canadiennes ont obtenu des contrats dans le cadre de la participation du Canada à l'entente de partenariat relative aux F-35, qui permettrait aussi au Canada d'acquérir les avions de combat à un coût plus bas que s'il les achetait dans le cadre de ventes de matériel militaire à l'étranger. Les représentants ont également souligné qu'il est essentiel d'assurer l'interopérabilité des avions de combat du Canada et de ceux de nos alliés.

17 INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) cherche à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel⁶.

Observations du comité

ISDE investit des ressources supplémentaires pour offrir un accès à Internet haute vitesse dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord. Toutefois, on ne sait trop si les ressources sont suffisantes pour atteindre son objectif, qui consiste à aider tous les Canadiens à avoir accès à Internet haute vitesse d'ici 2030, à des vitesses minimales de 50/10 mégaoctets.

ISDE devrait travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et les autres ordres de gouvernement pour veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à Internet haute vitesse à un prix abordable.

17.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2019-2020*, ISDE demande des crédits budgétaires votés de 2 702 620 999 \$, ce qui est environ le même montant que dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*. ISDE prévoit des dépenses législatives de 204 971 282 \$.

ISDE dispose de dix crédits votés associés à des mesures annoncées dans le budget de 2019 :

- 25 905 000 \$ pour l'accès au service Internet à haute vitesse pour tous les Canadiens;
- 30 000 000 \$ pour donner des compétences numériques aux jeunes Canadiens;
- 7 357 000 \$ pour les préparatifs pour une nouvelle génération de technologie sans fil;
- 964 000 \$ pour protéger les infrastructures essentielles du Canada contre les cybermenaces;
- 1 043 354 \$ pour protéger la sécurité nationale du Canada;
- 10 000 000 \$ pour soutenir l'innovation dans le secteur pétrolier et gazier par la collaboration;
- 3 048 333 \$ pour appuyer la relation juridique renouvelée avec les peuples autochtones;
- 7 300 000 \$ pour appuyer la nouvelle génération d'entrepreneurs;
- 5 666 667 \$ pour soutenir les travaux de la Table ronde sur le milieu des affaires et l'enseignement supérieur;
- 1 836 536 \$ pour le lancement d'une stratégie fédérale sur l'emploi et le tourisme (FedNor).

⁶ Le nom employé dans le budget des dépenses est le ministère de l'Industrie.

17.2 Accès à Internet haute vitesse pour tous les Canadiens

Dans le budget de 2019, il est proposé d'investir jusqu'à 1,7 milliard de dollars sur 13 ans dans le Fonds pour la large bande universelle, lequel appuierait l'accès à Internet haute vitesse universel dans les communautés rurales, éloignées et nordiques afin « d'aider tous les Canadiens à avoir un accès Internet haute vitesse d'au moins 50/10 Mbit/s ». Le *Budget principal des dépenses 2019-2020* prévoit un crédit voté de 26 millions de dollars, appelé « Accès au service Internet à haute vitesse pour tous les Canadiens ».

Les représentants d'ISDE ont déclaré que ce financement vise à poursuivre le programme Brancher pour innover mis en œuvre en 2016-2017. Le programme initial a dépassé les objectifs fixés au départ puisqu'il a permis de déployer un réseau optique de 20 000 kilomètres et de brancher 1 100 institutions et 975 collectivités, y compris 190 communautés autochtones. La nouvelle demande de financement vise la deuxième mouture du programme, qui a pour but de brancher 125 collectivités de plus, y compris 20 communautés autochtones.

Les représentants ont ajouté que même si le programme initial visait à offrir une vitesse de téléchargement de cinq mégaoctets et une vitesse de téléversement d'un mégaoctet, l'objectif consiste maintenant à offrir une vitesse de téléchargement de 50 mégaoctets et une vitesse de téléversement de 10 mégaoctets. En outre, ISDE vise une connectivité de 100 % d'ici 2030. Les représentants ont reconnu qu'il faudrait un investissement de 8 à 10 milliards de dollars pour atteindre cet objectif. Ils ont ajouté qu'il faudrait que le gouvernement fédéral établisse des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le secteur privé.

Les représentants ont déclaré qu'il existe divers niveaux de collaboration avec le secteur privé, selon qu'une analyse de rentabilité existe pour le secteur privé. Ils ont ajouté que, dans certaines collectivités plus petites auxquelles le secteur privé est peu sensible, certaines organisations communautaires ou municipales proposent d'administrer la prestation du service avec les investissements du gouvernement.

ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Affaires mondiales Canada

Shirley Carruthers, directrice générale, Direction générale de la gestion et de la planification des ressources financières
Arun Thangaraj, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
(1^{er} mai 2019)

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Alan Kerr, vice-président, Services intégrés et directeur politique financière
Christine Loth-Bown, vice-présidente, Secteur d'élaboration des politiques
(7 mai 2019)

Agence des services frontaliers du Canada

Jacques Cloutier, vice-président, Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi
Jonathan Moor, dirigeant principal des finances et vice-président, Direction générale des finances et de la gestion organisationnelle
(1^{er} mai 2019)

Bureau du Conseil privé

Michael Hammond, directeur exécutif, Direction des finances, de la planification ministérielle et de l'administration
Matthew Shea, sous-ministre adjoint, Services ministériels et dirigeant principal des finances
(8 mai 2019)

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Jason Choueiri, secrétaire général
Greg Kipling, directeur général, Direction générale des politiques, planification et affaires ministérielles
(1^{er} mai 2019)

Commission des débats des chefs

Michel Cormier, directeur exécutif
Bradley Eddison, directeur, Politiques et services de gestion
(30 avril 2019)

Élections Canada

Stéphane Perrault, directeur général des élections
Hughes St-Pierre, sous-directeur général des élections, Services internes
(30 avril 2019)

Emploi et Développement social Canada

Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage
Mark Perlman, dirigeant principal des finances
Jason Won, adjoint au dirigeant principal des finances
(1^{er} mai 2019)

Environnement et Changement climatique Canada

Matt Jones, sous-ministre adjoint, Bureau de mise en œuvre du Cadre pancanadien
John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement
Carol Najm, sous-ministre adjointe, Direction générale des services ministériels et des finances
Niall O'Dea, sous-ministre adjoint délégué, Service canadien de la faune
(7 mai 2019)

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Natasha Kim, sous-ministre adjointe associée, Politiques stratégiques et de programmes
Daniel Mills, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Gestion ministérielle
(1^{er} mai 2019)

Infrastructure Canada

Nathalie Bertrand, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances, Services ministériels
Nathalie Lechasseur, directrice générale, Intégration des programmes, Opérations des programmes
(7 mai 2019)

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Lisa Setlakwe, sous-ministre adjointe principale, Secteur des stratégies et politiques d'innovation
Philippe Thompson, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion intégrée
(8 mai 2019)

Ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes

Julie Charron, sous-ministre adjointe (Finances) par intérim et dirigeante principale des finances
Patrick Finn, sous-ministre adjoint (Matériels)
(8 mai 2019)

L'honorable Joyce Murray, C.P., députée, présidente du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique

(8 mai 2019)

Santé Canada

Eric Costen, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis
Edward De Sousa, directeur général, Direction de la gestion des ressources
Randy Larkin, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
(7 mai 2019)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Karen Cahill, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances
Glenn Purves, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
Marcia Santiago, directrice exécutive, Stratégies et prévisions des dépenses

(8 mai 2019)

Services aux Autochtones Canada

Paul Pelletier, directeur général, Direction générale de l'éducation

Paul Thoppil, dirigeant principal des finances, des résultats et de l'exécution

(7 mai 2019)

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Evan Siddall, président et premier dirigeant

Lisa Williams, chef des finances

(7 mai 2019)